



AIDE-MÉMOIRE
DU SEPTIEME COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE (CCM)
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT)
ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET L'UNION EUROPÉENNE

Brazzaville, le 05 décembre 2017

Conformément à l'Article 19 de l'APV-FLEGT Congo-UE, les deux parties ont tenu leur septième réunion du « *Comité Conjoint de Mise en Œuvre* » (CCM) le mardi 05 décembre 2017 dans la salle de conférence du Ministère de l'Economie Forestière à Brazzaville, sous la coprésidence de son Excellence Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Économie Forestière, et son Excellence Madame Saskia DE LANG, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne en République du Congo.

L'objectif de cette réunion était de faire le point de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis le précédent CCM, organisé en mai 2017, et d'orienter le travail pour l'année 2018.

Ce CCM s'est déroulé en deux segments, à savoir : la session technique le matin et la session officielle de haut niveau l'après-midi du mardi 05 décembre 2017.

La liste des participants au CCM 7 est jointe en annexe.

Le présent aide-mémoire récapitule les points saillants des discussions et les recommandations formulées par le 7^{ème} CCM.

Ry J



Partie # 1 : État d'avancement de la mise en œuvre de l'APV / Suivi du Plan de Travail Annuel (PTA)

Le CCM a pris note de la performance augmentée dans la réalisation des recommandations du CCM 6 et des activités du Plan de travail annuel (PTA) 2017. 61% des recommandations ont été réalisés et 28% sont en cours. Quant aux activités du PTA, 42% ont été réalisés et 58% sont en cours. Le bilan de la mise œuvre des recommandations formulées par le 6^{ème} CCM est présenté en annexe.

1.1 Fonctionnement des organes et structures de l'accord

Concernant le fonctionnement du Secrétariat Technique (ST), la partie Congolaise a informé le CCM de l'actualisation du projet d'arrêté pour le Secrétariat Technique dans lequel sont définis la composition, les rôles et fonctions du bureau du Secrétariat Technique. Le projet d'arrêté suit son cours normal jusqu'à la signature par la ministre de l'Economie Forestière et la publication dans le Journal Officiel avant fin décembre 2017.

La partie européenne a informé le CCM que le Règlement intérieur du CCM et les Modalités d'arbitrage sont en cours d'examen inter-service à la Commission européenne.

1.2 Outils de mise en œuvre de l'APV

La partie congolaise a organisé deux ateliers en septembre-octobre 2017 (formation itérative et évaluation rapide) pour définir la vision stratégique et ses outils de mise en œuvre de l'APV pour la période 2018-2022.

La partie congolaise a présenté au CCM sa vision stratégique qui s'insère dans les politiques et stratégies du gouvernement : promouvoir un secteur forestier prospère, en contribuant au PIB, à la bonne gouvernance forestière, au bénéfice des populations et à la crédibilité du bois congolais sur le marché de l'Union européenne. Cette vision est fondée sur les principes de participation, de transparence, de responsabilisation et d'équité.

Les outils de gestion suivants ont été développés: théorie du changement de la mise en œuvre de l'APV 2018-2022, Plan d'action de la mise en œuvre de l'APV 2018-2022, Plan de travail annuel 2018 et Projet de Cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'APV 2018-2022 (présentés en annexe).

Décision :

Les parties adoptent les outils de la stratégie de mise en œuvre de l'APV 2018-2022 et le Plan de travail annuel 2018.



Recommandations :

- Formaliser et mettre en place le comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement national du SVL.
- Formaliser et mettre en place le groupe consultatif de suivi technique
- Créer une cellule de coordination du déploiement du SIVL au sein du MEF
- Les parties recommandent de finaliser la budgétisation des outils de la stratégie de mise en œuvre de l'APV 2018-2022 avant la fin du premier trimestre 2018.
- Les services et parties prenantes impliquées et/ou concernées par la mise en œuvre de l'APV déclinent les activités du PTA 2018 les concernant dans leur Plan de travail annuel budgétisé.
- Les services et parties prenantes impliquées et/ou concernées par la mise en œuvre par l'APV font un suivi de la mise en œuvre des activités les concernant et transmettent la mise à jour trimestriellement au bureau du Secrétariat Technique.

1.3 Politique forestière, actualisation du code forestier et des textes réglementaires

La partie Congolaise a fait état de la réforme juridique. La version finale de l'avant-projet de loi portant code forestier revue avec toutes les parties prenantes a été transmise au Secrétariat Générale du Gouvernement (SGG).

Les projets de textes d'applications de l'avant-projet de loi ont été discutés par les parties prenantes en septembre et trois ateliers interdépartementaux de consultation ont été organisés en octobre – novembre 2017. Les textes seront soumis pour validation par toutes les parties prenantes lors de l'atelier national organisé au courant du premier trimestre 2018. L'atelier national de validation est prévu pour le premier trimestre 2018. L'UE a demandé de recevoir les projets de textes avant l'atelier national.

Décisions :

Le MEF partage le projet des textes d'application avec l'UE avant l'atelier national de validation.

1.4 Développement et déploiement du Système de Vérification de la Légalité

Déploiement du Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL)

Suite à un accord entre le Ministère des Finances et le Ministère du Plan, l'installation du logiciel SIVL a été faite les 2 et 3 novembre 2017 au Datacenter du MFB. La mise aux normes de sécurité du Datacenter du logiciel est en cours. Le document de stratégie et organisation du déploiement du SIVL est en cours de finalisation par le MEF.



Le MEF a informé les membres du CCM de la création d'une cellule de coordination au sein de son ministère pour la coordination du déploiement national du SIVL. Parallèlement, le MEF prend les dispositions pour assurer l'opérationnalisation du SIVL :

- la réorganisation de la Direction de la Communication et Vulgarisation en Direction de la Communication et Informatique
- la prise en charge des administrateurs du SIVL par le SCPFE après la restructuration de ce service qui est en cours.

Le représentant du MFB a annoncé que l'objectif spécifique 5 du plan d'action de l'APV a été intégré dans leur propre plan pluriannuel. Dans le cadre de l'extension de la banque postale (guichets uniques), le MFB a pris les mesures pour accompagner le MEF dans le déploiement du logiciel.

Procédures de contrôle de la légalité et du Manuel de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité

La partie congolaise a informé le CCM que toutes les procédures de contrôle de la légalité ainsi que le Manuel de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité ont été validées. Ces outils permettent la standardisation des contrôles à l'échelle nationale et la gestion claire des cas de non-respect et sanctions dans le SIVL.

Recommandation :

Publier un arrêté ministériel à échéance assez rapide pour appliquer et mettre en œuvre les procédures à l'échelle nationale.

Intégrer rapidement le manuel de traitement des cas de non-respect et sanctions dans le SIVL.

1.5 Renforcement des capacités et collaboration entre parties prenantes

Le projet d'appui APV-FLEGT (AFD-DFID) a présenté les activités du projet d'appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Le CCM a pris note d'un volume important des activités en 2017 en appui aux entreprises forestières, l'administration forestière et l'observation indépendante. Le Ministre de l'Economie Forestière souligne l'importance de renforcement des capacités au niveau des DDEF.

Recommandations :

- Inviter exclusivement les représentants des sections syndicales du secteur forêt dans les réunions et sur les questions relatives à l'APV
- Trouver des financements afin de poursuivre les formations dans les DDEF et d'effectuer les formations dans les Directions Départementales des autres administrations impliquées.

Ruy of



Partie # 2 : Autres sujets pertinents

RBUE et premier résultats du marché européen par rapport aux autorisations FLEGT en provenance de l'Indonésie

L'Union européenne a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du Règlement sur le Bois de l'UE ainsi que les premiers résultats du marché européen par rapport aux autorisations FLEGT en provenance de l'Indonésie.

Recommandations

- La partie congolaise demande à la partie européenne de refaire cette présentation en GTC 49 pour permettre des échanges plus techniques et approfondir les leçons apprises de l'Indonésie. Un point plus détaillé pourra être fait au CCM 8.

Audit indépendant du système

La partie européenne a informé le CCM, que l'auditeur principal de l'AIS a quitté le processus au Congo et qu'il sera remplacé dans les jours qui viennent. En conséquence, le programme d'audit AIS 2018 reste à présenter et valider.

Dates du prochain Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM)

Les dates des 6 et 7 juin 2018 ont été adoptées pour l'organisation du 8^{ème} CCM.

Le présent aide-mémoire sera rendu public.

Pour la partie congolaise

S.E Madame **Rosalie MATONDO**
Ministre de l'Économie Forestière

Pour l'Union européenne

S.E Madame **Saskia DE LANG**
Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union
Européenne en République du Congo



**Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre
la République du Congo et l'Union européenne**



P.J. :

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Suivi de niveau de réalisation des recommandations du CCM 6

Annexe III : Théorie du Changement de la mise en œuvre de l'APV 2018-2022

Annexe IV : Plan d'action de la mise en œuvre de l'APV 2018-2022

Annexe V : Plan de travail annuel 2018

Annexe VI : Projet de Cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'APV 2018-2022

Aug



Annexe I : Liste des participants

1. Délégation de la République du Congo	
S.E. Mme Rosalie MATONDO	Ministre de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEF)
M. Pierre TATY	Directeur de Cabinet du MEF
M. Alain Michel EYEMANDOKO	Représentant Mme l'Ordonnateur National Suppléant du FED, Directrice Générale du Partenariat au Développement, MPSIR
M. Etienne YOYO	Directeur Général de l'Economie Forestière
M. Emile OPIKA	Inspecteur Général des Services de l'Économie Forestière
M. Marcel MOUKISSI	Conseiller aux Forêts et à l'Industrie du MEF
M. Bienvenu BABELA	Conseiller Administratif et Juridique du MEF
M. Fortune NDOLO	Conseiller à l'Economie et Financements Innovants
M. Jean-Claude BOZONGO	Directeur des Études et de la Planification (MEF)
M. Modeste GANGOUE	Directeur de la Communication et Vulgarisation (MEF)
M. Henri Morel AYAYA	Représentant la Directrice de la Valorisation des Ressources Forestières (MEF)
M. Adolphe NGASSEMBO	Point Focal FLEGT national (MEF)
M. Alain OSSEBI	Coordonnateur de la CLFT (MEF)
M. Mamadou KANTE	Directeur du Service des Contrôles des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE) / MEF
M. Matrice ELENGA	Directeur du Fonds Forestier, MEF
M. Bienvenu LOUZOLO	Chef de bureau gestion participative de la DCV (MEF)
M. GOMA MALANGA	Attache aux Relations Publiques, MEF
M. Sauve-Gerard NGOMA MALANDA	Attaché de presse, MEF
M. Alfred NKODIA	Observateur Indépendant APV-FLEGT
M. Pierre NGOMA MAKOSSO	Représentant du secteur privé congolais, UNIBOIS
M. Hemery MBOUNDZOU	Chargé de Mission ON (DPUE/MPSIR)



**Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre
la République du Congo et l'Union européenne**



M. Okina ELENGA NGAPORO	Ministère des Finances et du Budget
M. Vlady BOUNGOU	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones
M. Athanase OBELE BONGO	Ministère du Commerce et des Approvisionnements
M. Raymond OUANDE	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
M. Fidèle ITOUA	Ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande
M. François NGONA	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAE)
M. Sébastien MATSOULA	Direction Générale des Impôts et des Domaines
M. Armel Brice Franck ELENGA	Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité
M. Gerard BISSOTSO MANGALA	Direction Générale des Douanes
M. NGADIA OPIMBA	Ministère du Commerce extérieure et de la consommation
Mme Geneviève BAZOMA DONGUI	Direction Générale de l'Environnement (DGE)
M. Cyriaque YABOUNA	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
M. Emile NGOUAKA	Société civile
M. Lilian BARROS	Société civile

2. Délégation de la Partie Européenne (y compris pays membres)

S.E. Mme Saskia DE LANG	Chef de Délégation, Ambassadeur de l'Union européenne au Congo
Mme Marie VEILLON	Représentant S.E. l'Ambassadeur de France
Mme Paola MANTOVANI	Représentant S.E. l'Ambassadeur d'Italie
M. Tom ASHWANDEN	Chef de Coopération Délégation de l'Union Européenne au Congo (DUE)
Mme Lucile BROUSSOLE	Chargée de programmes Forêts-Environnement, Délégation de l'Union Européenne au Congo (DUE)
M. Christophe DU CASTEL	, AFD
Melle Maylis BORELLI	Chargée de projets Forêt, Environnement, Agriculture (AFD)
Mme Aurelie ROSSIGNOL	Expert Environnement et Ressources Naturelles, Banque Mondiale
M. Thechel EKOUNGOULOU	Représentant Mme la Représentante de la FAO
M. Djoni DJIMBI BOURGES	Représentant M. le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies – Représentant Résident PNUD



**Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre
la République du Congo et l'Union européenne**



3. Autres (appuis techniques et facilitation, invités)

M. Michel GALLY	Projet appui APV-FLEGT / AFD-DFID (ATIBT-FRMi)
M. Jean-Pierre NDINGA	Projet appui APV-FLEGT / AFD-DFID (ATIBT-FRMi)
Mme Lea TURUNEN	EFI
Mme Aline FABING	Facilitateur FLEGT / Palladium group
M. Emeric BILLARD	Conseiller FLEGT / Palladium group
Mme Stéphanie MAYINGUIDI	Assistante facilitation FLEGT / Palladium group

Recommandations du CCM 6 et suivi des recommandations existantes

#	Recommandations	Niveau de réalisation	Commentaires	PTA
1	Les deux parties s'engagent à franchir rapidement les dernières étapes d'examen et validation du Règlement Intérieure et de Modalités d'Arbitrage du CCM, en vue de leur adoption formelle au CCM 7 en Novembre 2017. Cela sous-entend l'étape obligatoire de soumission des versions finales à la Commission Européenne au plus tard fin Juillet 2017 pour l'examen inter-service Européen.	En cours	La Partie congolaise a soumis comme convenu les versions finales à la CE début août 2017 La CE n'a pas encore finalisé les procédures de validation à leur niveau	C 1
2	Les parties recommandent de rapidement soumettre une note de service à la Ministre de l'EF pour maintenir la composition du ST	Réalisé		C 1
3	Les parties demandent au ST de se réunir rapidement, de définir les rôles et fonctions du bureau sachant que les activités sont définies à l'Annexe IX de l'APV et de faire une proposition d'arrêt à la ministre de l'EF et de s'assurer qu'il soit enregistré au bureau du SGG	Réalisé		C 1
4	Le CCM recommande de partager la dernière version de l'avant projet de loi avec toutes les parties prenantes pour relecture et validation.	Réalisé		C 3
5	Le CCM recommande à la partie congolaise de former un groupe restreint composé des parties prenantes impliqués dans ces thématiques, qui travaillera sur le développement des textes d'application.	Réalisé		C 3
6	Le CCM a pris note des conclusions de l'AIS et s'engage à proposer les mesures pour prévenir les défaillances relatives sur l'attribution des concessions forestières	Non réalisé		C 9
7	Les participants ont noté la nécessité de présenter le plan de travail annuel 2018 au prochain CCM et de simplifier le format (activités prioritaires, réalisables et des résultats concrets et mesurables)	Réalisé		Autres
8	Assurer la mobilisation des fonds d'investissement pour le déploiement du SIVL. Mettre à jour l'étude TERE (coûts et options de financements) et identifier les mécanismes pérennes de financement du fonctionnement du SVL	Réalisé	TDRs validés - 1ère mission le 10 avril Mettre à jour l'étude sur les coûts et options de financement et identifier les mécanismes pérennes de financement du fonctionnement du SVL.	C 11
9	La partie congolaise doit assurer la mobilisation du budget du Secrétariat Technique et de la Cellule de la Légimité Forestière et de la Traçabilité (CLFT).	Réalisé		C 1
10	Le MEF rendra public le texte de la nouvelle Loi portant régime forestier dès sa publication.	Non réalisé		C 2
11	Une réunion interministérielle doit être organisée en vue d'identifier une stratégie de mobilisation des fonds d'investissement et le développement des mécanismes pérennes de financement du fonctionnement du SVL.	En cours	L'organisation de la réunion dépend de : - l'étude de mise à jour des coûts - la finalisation du rapport de l'existant (matériel DDEF)	C 11
12	Les textes d'application n'ont pas pu être finalisés avant juin 2016 par l'assistance technique mobilisée par le PFDE ; le processus est en cours et sera finalisé en 2017.	En cours		C 2
13	La partie congolaise s'est engagée à partager les projets de textes d'application du nouveau Code forestier avec les parties prenantes, ainsi que le calendrier de leur approbation.	En cours		C 2
14	Le manuel de procédures pour la vérification de la légalité sera finalisé au premier trimestre 2017.	Réalisé	En cours - finalisé pour le second trimestre	C 4
15	Le manuel de procédures expliquant les modalités de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité sera finalisé au second trimestre 2017.	Réalisé	En cours - finalisé pour le second trimestre	C 4
16	L'expertise pour la phase d'élaboration d'une procédure d'évaluation de la conformité des standards de certification a été mobilisée par la partie européenne, la procédure sera finalisée au premier semestre 2017.	En cours	Reception du rapport final, en cours de validation	C 7
17	Les parties congolaise et européenne ont apprécié les causes du retard dans la livraison de la version finale du logiciel SIVL et s'engagent à trouver une solution amiable.	Réalisé		C 4
18	Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail annuel de l'APV 2016-2017 et sur la base de la réflexion engagée sur l'évaluation du plan d'action FLEGT, les parties congolaise et européenne s'engagent à proposer des objectifs stratégiques 2017-2020, mettre à jour le plan global de l'APV (annexe VIII) et assurer son opérationnalisation (plan de travail annuel). Le résultat de ce travail sera présenté au CCM 7.	Réalisé	Feuille de route en cours de développement ainsi que l'identification de financement pour la formation des personnes ressources sur la TOC, cadre logique, cadre de suivi et évaluation et stratégie de communication	Autres

Apports (ressources humaines, budget) → Activités

Produits (résultats CL)

- Les capacités des acteurs sont renforcées pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale
- Le SVL est opérationnel
- Le Certificat de légalité pour le marché local est délivré
- Des mesures de lutte contre la corruption sont appliquées efficacement
- La diffusion des informations forestières est effective
- La coordination intersectorielle est améliorée et fonctionnelle
- Les parties prenantes ont le même niveau de compréhension et d'information sur le processus et l'importance de l'APV
- Le marché national du bois est mieux structuré
- Le mécanisme de recouvrement des taxes forestières est amélioré

Aucune des parties ne dénonce l'accord, Stabilité politique et sécuritaire, Stabilité internationale des prix du bois, Autorisation FLEGT facilitées vs RBUE

Effets à court terme (objectifs spécifiques CL)

- La qualité et la fiabilité du SVL sont approuvées
- Le niveau de transparence dans le secteur forestier est amélioré
- Toutes les parties prenantes participent efficacement dans le processus de mise en œuvre l'APV-FLEGT
- Des mesures incitatives pour l'approvisionnement et la consommation du bois légal au niveau national sont prises
- La contribution des recettes fiscales forestières au budget de l'Etat est améliorée

Effets à moyen terme

- La mise en œuvre de l'APV-FLEGT est renforcée
- Les autorisations FLEGT sont délivrées
- Les forêts sont gérées durablement
- Le marché domestique est structuré et dispose du bois légal
- L'intérêt des industriels pour le marché national est développé
- Des opportunités de diversification économiques sont créées
- La corruption est éradiquée
- L'exploitation illégale et le commerce illégal du bois congolais sont éradiqués

Impacts (objectif global CL) L'APV contribue à/au

- Amélioration de la gouvernance forestière
- Crédibilité du bois congolais sur le marché de l'Union Européenne
- Augmentation de la contribution du secteur forestier au PIB
- Bien-être des groupes vulnérables

Capacités techniques et fonctionnelles, Coordination interministérielle efficace, Maintenance et sécurité SIVL, Missions de contrôle effectives, Financements en place

SIVL opérationnel, Conditions de travail adéquates, Vision commune, Mesures appliquées, Publication Annexe X, Coordination interministérielle, Recouvrement des taxes effectif, Formalisation du secteur informel

Lutte contre l'exploitation illégale est une priorité nationale, Politiques appliquées, Transparence effective, Bonnes pratiques, Engagement politique et mesures fermes

Plan quinquennal de mise en œuvre de l'APV FLEGT 2018 – 2022

L'APV contribue :

- Au bien-être des groupes vulnérables,
- A l'augmentation de la contribution du secteur forestier au PIB
- A la crédibilité du bois congolais sur le marché de l'Union Européenne
- A l'amélioration de la gouvernance forestière

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	Parties prenantes	Responsables
Objectif spécifique 1 : La qualité et la fiabilité du SVL sont approuvées							
Résultat 1.1 : Les capacités des acteurs pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale sont renforcées							
Résultat intermédiaire 1.1.1 L'observation indépendante est efficace et contribue à améliorer la performance du SVL							
A1.1.1.1 Former les acteurs sur les techniques d'OI-FLEGT	X	X	X	X	X	OI FLEGT, UE, Autres, OSC CLPA, MEF	OI FLEGT
A1.1.1.2 Mettre en place des normes de qualité pour l'OI-FLEGT	X	X				OI FLEGT, UE, Autres, OSC CLPA, MEF, DUE	OI-FLEGT
A1.1.1.3 Mettre en œuvre les recommandations de l'OI	X	X	X	X	X	MEF, PTF	MEF/DGEF/IGSEF
A.1.1.1.4. Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'OI-FLEGT	X	X	X	X	X	OI-FLEGT, AIS, DGEF, IGSEF	CCM
Résultat intermédiaire 1.1.2 Les conditions de travail pour les contrôles sont en place au niveau des DDEF							
A.1.1.2.1 Equiper les agents de l'administration en matériel logistique	X	X	X	X	X	MEF, ST, DDEF, IGSEF/CLFT, AFD/DFID	MEF/DGEF
A.1.1.2.2 Renforcer les capacités de gestion et de maintenance du matériel	X			X		DDEF, IGSEF, CLFT, DGEF, DEP, DCV, DUE	MEF/DGEF/DEP
A.1.1.2.3 Mettre en place de mesures d'accompagnement des agents de l'administration		X	X	X	X	DDEF, IGSEF, CLFT, DGEF, DEP, DCV, MFB	MEF/Cabinet
Résultat 1.2 : Le Système de vérification de la légalité (SVL) est opérationnel							
Résultat intermédiaire 1.2.1 Le SIVL est déployé et opérationnel							
A.1.2.1.1 Organiser et réaliser la maintenance informatique de l'outil SIVL	X	X	X	X	X	MEF/DCV, MFB	MEF/DCV
A.1.2.1.2 Réorganiser la DCV pour qu'elle remplisse sa fonction informatique	X					DCV	MEF/DCV
A.1.2.1.3 Equiper le MEF en matériel informatique pour le suivi/contrôle du SIVL	X	X	X	X	X	MEF/DCV, CLFT, DDEF, SCPFE, AFD/DFID	MEF
A.1.2.1.4 Mettre en place une connexion internet à haut débit et sécurisée pour le MEF	X					MEF/DCV, CLFT, DDEF, SCPFE, MFB	MEF
A.1.2.1.5 Former les acteurs à l'utilisation du SIVL	X	X	X	X	X	MEF, CLFT, DDEF, SCPFE, opérateurs forestiers	CLFT
A.1.2.1.6 Améliorer la performance du SIVL	X	X	X	X	X	MEF, CLFT, DDEF, SCPFE, opérateurs forestiers	CLFT
Résultat intermédiaire 1.2.2 Le contrôles de légalité et de traçabilité sont effectués							

A.1.2.2.1 Vulgariser et former les administrations déconcentrées aux procédures de traitement des cas de non-conformité des grilles de légalité	X	X	X	X	X	IGSEF, MEFDG, secteur privé, SCPFE, Administrations déconcentrées	CLFT
A.1.2.2.2 Vulgariser et former les administrations déconcentrées aux procédures de contrôle de vérification de la légalité et traçabilité	X	X	X	X	X	IGSEF, MEFDG Administrations déconcentrées	CLFT
A.1.2.2.3 Former le personnel sur le SVL	X	X				MEF, Consultant, DCV, AFD/DFID, DGEF	IGSEF/CLFT
A.1.2.2.4 Délivrer les certificats de légalité		X	X	X	X	MEF, DDEF	DGEF/IGSEF
A.1.2.2.5 Elaborer le manuel de procédure de délivrance de CL et Autorisation FLEGT	X	X				MEF;UE	CLFT
A.1.2.2.6 Vulgariser le manuel de procédure de délivrance de CL et Autorisation FLEGT		X	X	X	X	MEF; Secteur privé, DD, DCV,	Points focaux
A. 1.2.2.7 Permettre et faire la reconnaissance des schémas de certification	X	X	X	X	X	IGSEF/CLFT, DGEF	IGSEF/CLFT
Résultat intermédiaire 1.2.3 Le SVL est performant							
A.1.2.3.1 Réaliser les audits indépendants du système	X	X	X	X	X	CLFT,OI-FLEGT,DDEF,MEF,ST, point Focal	AIS
A.1.2.3.2 Mettre en œuvre des recommandations de l'audit indépendant du système	X	X	X	X	X	MEF, Point Focal, ST, GCST, CCM	MEF et autres administrations impliquées
A.1.2.3.3 Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'audit indépendant du système	X	X	X	X	X	Point focal, AIS, OI-FLEGT (mandatée et non mandatée)	CCM
A.1.2.3.4 Commander et réaliser l'Evaluation indépendante du régime d'autorisation FLEGT		X	X			CLFT, Point Focal, ST, GCST, DUE	CCM
A.1.2.3.5 Suivre la mise en œuvre du SVL	X	X	X	X	X	MEF, Point Focal, ST, GCST, CCM	CCM
A.1.2.3.6 Suivre les reformes légales	X	X	X	X	X	MEF, Point Focal, ST, GCST, CCM	BST
A.1.2.3.7 Mettre à jour l'APV par rapport à l'évolution des textes réglementaires	X					MEF, Point Focal, ST, GCST, CCM	CCM
A.1.2.3.8 Suivre et évaluer les impacts de l'APV	X	X	X	X	X	MEF, Point Focal, ST, GCST, CCM	CCM
Objectif spécifique 2 : Le niveau de transparence dans le secteur forestier est amélioré							
Résultat 2.1 : La diffusion des informations forestières est effective							
A.2.1.1 Collecter et publier les informations de l'annexe X	X	X	X	X	X	MEF et autres parties prenantes	DCV
A.2.1.2 Produire des supports de sensibilisation sur l'APV	X	X	X	X	X	MEF, les acteurs (ST, CCM, administrations, secteur privé, medias, OSC...)	DCV
A.2.1.3 Produire et diffuser le rapport annuel conjoint	X	X	X	X	X	Bureau du ST/DUE	ST/DUE
A.2.1.4 Maintenir et mettre à jour le site internet	X	X	X	X	X	MEF/DCV	DCV
Résultat 2.2 Des mesures de lutte contre la corruption sont appliquées efficacement							
A.2.2.1 Améliorer les conditions de travail de l'IGSEF		X	X	X	X	MEF, PTF, IGSEF	IGSEF
A.2.2.2 Constater et réprimer les cas de corruption	X	X	X	X	X	MEF, IGSEF, SCPFE, DGEF	IGSEF

A.2.2.3 Mettre en place un suivi des cas de corruption constatés			X	X	X	MEF, IGSEF, SCPFE, DGEF	IGSEF
Objectif spécifique 3 : Toutes les parties prenantes participent efficacement dans le processus de mise en œuvre de mise de l'APV-FLEGT							
Résultat 3.1 : La coordination intersectorielle est améliorée et fonctionnelle							
A.3.1.1 Maintenir une coordination interministérielle effective	X	X	X	X	X	MEF, MFB, MPSIR	MEF/CCM
A.3.1.2 Porter la question de l'APV au conseil des ministres et au SGG	X	X	X	X	X	PM, SGG, MEF, MFB, MPSIR	MEF
A.3.1.3 Formaliser le Groupe consultatif de suivi technique de la mise en œuvre de l'APV	X					ST, CCM, UE MEF, Institutions de la république, GTC, SCPFE	MEF (Point focal),
A.3.1.4 Sensibiliser le personnel du MEF à l'APV	X	X	X	X	X	MEF, DCV; CLFT; DGEF; IGSEF;SCPFE; DEP; DD	Point Focal
A.3.1.5 Introduire les activités de l'APV-FLEGT dans les PTAB des ministères sectoriels impliqués dans l'APV	X	X	X	X	X	Points focaux, MEF, MFB, MPSIR	ST
Résultat 3.2 : Les parties prenantes ont le même niveau de compréhension et d'information sur le processus et l'importance de l'APV							
A.3.2.1 Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance de l'APV	X	X	X	X	X	MEF; Plan; Finances; Travail; Commerce; Justice; Sante; Enseignement; Société civile; CLPA; Ministère de l'Agriculture, Parlementaires; PME	Bureau ST; Points Focaux; Société civile
A.3.2.2 Renforcer les capacités des parties prenantes au processus APV	X	X	X	X	X	MEF; Plan; Finances; Travail; Commerce; Justice; Sante; Enseignement; Société civile; CLPA; Parlementaires; PME, PTF	Bureau ST; UE,.
A.3.2.3 Renforcer le rôle du Secrétariat Technique comme espace de dialogue congolais	X	X				MEF; Plan; Finances; Travail; Commerce; Justice; Sante; Enseignement; Société civile; CLPA, secteur privé.	Bureau ST
A.3.2.4 Assurer des réunions de consultation et de restitution des résolutions du CCM par les différentes familles d'acteur et en produire des compte-rendu	X	X	X	X	X	MEF; Plan; Finances; Travail; Commerce; Justice; Sante; Enseignement; Société civile; CLPA, secteur privé.	MEF/ST, OSC, secteur privé
Objectif spécifique 4 : Des mesures incitatives pour l'approvisionnement et la consommation du bois légal au niveau national sont prises							
Résultat 4.1 : Le certificat de légalité du marché local est délivré							
A.4.1.1 Sensibiliser les acteurs sur la légalité forestière	X	X	X	X	X	Agents MEF, OSC, MFB, DCV, DD,DDEF	IGSEF/CLFT, bureau ST
A.4.1.2 Délivrer des agréments et permis spéciaux aux scieurs artisanaux	X	X	X	X	X	Trésor public, DDEF, MEF	DDEF
A.4.1.3 Organiser des missions de contrôle de la légalité des bois sur le marché local (premier et deuxième niveau)		X	X	X	X	DDEF, CLFT, IGSEF	DDEF, IGSEF/CLFT
A.4.1.4 Délivrer des certificats de légalité pour le marché domestique		X	X	X	X	Titulaires des permis d'exploitation domestique, DDEF	IGSEF/CLFT
Résultats 4.2 : Le marché national du bois est mieux structuré							

A.4.2.1 Réviser le cadre réglementaire portant sur l'approvisionnement du marché nationale en bois légal	X					Gouvernement, OSC, Secteur privé	MEF
A.4.2.2 Mener une étude des prix sur le marché national	X						MEF
A.4.2.3 Créer un marché national en bois compétitif et attractif pour les opérateurs nationaux et internationaux	X	X	X	X	X	Gouvernement, OSC, Secteur privé, Conseils départementaux	MEF
Objectif 5 : La contribution des recettes fiscales forestières au budget de l'Etat est améliorée							
Résultat 5.1. Le mécanisme de recouvrement des taxes forestières est amélioré							
A.5.1.1 Créer un guichet unique pour les opérations financières forestières	X					Gouvernement, Présidence, Parlement, MEF, MFB, Banque postale	MFB
A.5.1.2 Ouvrir des postes de recouvrement dans les départements	X	X	X			Trésor public, Impôts, Douanes, DDEF, SCPFE, MEF	MFB
A.5.1.3 Sensibiliser et informer les usagers	X	X	X	X	X	DGB, DGT, DD, DEP	MFB
A.5.1.4 Former le personnel aux procédures de décaissement des fonds du budget de l'Etat	X	X	X	X	X	MFB, MEF	MFB
A.5.1.5 Appliquer des sanctions à l'endroit des entreprises débitrices	X	X	X	X	X	MEF, MFB, OSC	MFB

Plan de travail Annuel 2018 draft

Activités	2018												Ressources à mobiliser	Responsables	Budget montant (euros)	
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12				
Objectif spécifique 1 : La qualité et la fiabilité du SVL sont approuvées																
Résultat 1.1 : Les capacités des acteurs pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale sont renforcées																
Résultat intermédiaire 1.1.1 L'observation indépendante est efficace et contribue à améliorer la performance du SVL																
1.1.1.1. Faire une évaluation rapide de l'OI		X	X	X										Fonds Facilitation de coopération technique / DUE	DPUE	50 000
1.1.1.2. Former des acteurs sur les techniques d'OIF	X		X			X			X					CIDT/UE, 11eme FED/DUE	OI-FLEGT	A définir suite à l'évaluation
1.1.1.3. Mettre en place les normes de qualité pour l'OI								X	X	X	X	X	X	Budget de fonctionnement, 11eme FED/DUE, PTF	DUE, prestataire	A définir suite à l'évaluation
1.1.1.4. Mettre en œuvre les recommandations de l'OI-FLEGT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget de fonctionnement, Fonds forestier	DGEF, IGSEF, MEF	
1.1.1.5. Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'OIF					X	X						X	X	Budget de fonctionnement, 11eme FED/DUE, PTF	Bureau du ST, OI, AIS, CCM	A définir suite à l'évaluation
Résultat intermédiaire 1.1.2 Les conditions de travail pour les contrôles sont en place au niveau des DDEF																
1.1.2.1. Equiper les agents de l'administration en matériel logistique		X	X	X	X	X								Budget de fonctionnement, AFD/DFID	DGEF, DDEF	
1.1.2.2. Renforcer les capacités de gestion et de maintenance du matériel								X	X	X	X	X	X	11eme FED/UE, CLFT/RI MFB	DGEF, DDEF, SAF	
Résultat 1.2 : Le Système de vérification de la légalité (SVL) est opérationnel																
Résultat intermédiaire 1.2.1 Le SIVL est déployé et opérationnel																
1.2.1.1 Organiser et réaliser la maintenance informatique de l'outil SIVL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	DUE, Budget de fonctionnement RI MFB, Banque Mondiale/MFB	DCV/I, MFB	
1.2.1.2 Réorganiser la DCV dans sa fonction informatique	X	X	X	X	X									Budget de fonctionnement Congo,	DCV/I, DEP, Cabinet	

														Banque Mondiale/MFB		
1.2.1.3 Equiper le MEF en matériel informatique pour le suivi/contrôle du SIVL	X	X	X	X										AFD/DFID, Congo, Banque Mondiale/MFB	MEF, DGEF	
1.2.1.4 Mettre en place une connexion internet à haut débit et sécurisée pour le MEF	X	X	X	X	X	X								Congo, Banque Mondiale/MFB	DCV/I, MEF, MFB	
1.2.1.5 Former les acteurs à l'utilisation du SIVL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
1.2.1.6 Améliorer la performance du SIVL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	RI MFB, DUE, fonds de contrepartie		CLFT, DCV/I	
Résultat intermédiaire 1.2.2 Le contrôles de légalité et de traçabilité sont effectués																
1.2.2.1 Vulgariser et former aux procédures de traitement des cas de non-conformité des grilles de légalité				X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget de fonctionnement, 11eme FED/DUE		IGSEF/CLFT	
1.2.2.2 Vulgariser et former aux procédures de contrôle de vérification de la légalité et traçabilité				X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget de fonctionnement, 11eme FED/DUE		IGSEF/CLFT	
1.2.2.3 Former le personnel sur le SVL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget de fonctionnement, 11eme FED/UE		IGSEF/CLFT	
1.2.2.4 Elaborer le manuel de procédure de délivrance de CL et Autorisation FLEGT				X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget de fonctionnement, AFD/DFID seconde campagne 11eme FED/DUE		IGSEF/CLFT	
1.2.2.5 Finaliser et valider la procédure de reconnaissance des schémas de certification		X	X	X	X	X							DUE		IGSEF/CLFT	
1.2.2.6 Publier la Loi portant régime forestier et ses textes d'application		X	X	X	X								Budget fonctionnement		SGG/MEF	
Résultat intermédiaire 1.2.3 Le SVL est performant																
1.2.3.1 Réaliser les audits indépendants du système															MEF	Attendre programme audit GTC 48
1.2.3.2 Mettre en œuvre des recommandations de l'audit indépendant du système							X	X	X	X			Budget de fonctionnement		MEF et autres administrations impliquées	
1.2.3.3 Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'audit indépendant du système										X	X	X	Budget de fonctionnement		ST, CCM	

1.2.3.4 Suivre la mise en œuvre du SVL			X			X			X			X	Budget de fonctionnement	Groupe consultatif de suivi technique, ST, CCM	
1.2.3.5 Mettre à jour l'APV par rapport à l'évolution des textes réglementaires								X	X	X	X	X	Budget de fonctionnement, FAO/FLEGT	ST, CCM	
Objectif spécifique 2 : Le niveau de transparence dans le secteur forestier est amélioré															
Résultat 2.1 : La diffusion des informations forestières est effective															
2.1.1 Collecter et publier les informations de l'annexe X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Fonds Forestier et appui PTF	Bureau ST /MEF	
2.1.2 Produire des supports de sensibilisation sur l'APV	X	X	X										Fonds Forestier	Bureau du ST	
2.1.3 Produire et diffuser le rapport annuel conjoint	X	X	X	X	X				X	X			Budget Etat, EFI	MEF	
2.1.4 Maintenir et mettre à jour le site internet	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget Etat	DCV/I	
Résultat 2.2 Des mesures de lutte contre la corruption sont appliquées efficacement															
2.2.1 Mobiliser les fonds pour le développement organisationnel de l'IGSEF			X	X	X	X	X	X	X	X			PTF, MEF	Bureau ST, IGSEF, MEF	
2.2.2 Faire les missions de contrôle de l'IGEF	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget Etat, PTF	IGSEF	
2.2.3 Constaté les cas de corruption	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget Etat	IGSEF	
Objectif spécifique 3 : Toutes les parties prenantes participent efficacement dans le processus de mise en œuvre de l'APV-FLEGT															
Résultat 3.1 : La coordination intersectorielle est améliorée et fonctionnelle															
3.1.1 Maintenir une coordination interministérielle effective	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget Etat, MEF/MFB/MPSIR	MEF, MFB, MPSIR	
3.1.2 Porter la question de l'APV au conseil des ministres et au SGG		X	X	X					X	X	X		Budget Etat	MEF Comité interministériel	
3.1.3 Formaliser le Groupe consultatif de suivi technique de la mise en œuvre de l'APV	X	X	X										Budget Etat, PTF	MEF	
3.1.4 Sensibiliser le personnel du MEF à l'APV	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget Etat, PTF	Bureau ST, IGSEF/CLFT	
3.1.5 Introduire et décliner les activités de l'APV-FLEGT dans les PTAB des ministères et services sectoriels impliqués dans l'APV										X	X	X	Budget Etat	Comité interministériel, Membres du ST	
3.1.6 Pour ministères et services sectoriels impliqués dans l'APV faire le suivi et rendu au bureau du ST trimestriellement			X			X				X			Budget Etat PTF	Membres du Groupe consultatif de suivi technique (GCST) Point focaux ST	

Résultat 3.2 : Les parties prenantes ont le même niveau de compréhension et d'information sur le processus et l'importance de l'APV																
3.2.1 Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance de l'APV	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MEF, PTF, Budget Etat	Bureau du ST ST	
3.2.2 Renforcer les capacités des parties prenantes au processus APV	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MEF, PTF, Budget Etat	CLFT/IGSEF	
3.2.3 Renforcer le rôle du Secrétariat Technique comme espace de dialogue congolais	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MEF, PTF, Budget Etat	Bureau du ST, Points focaux	
3.2.4 Assurer des réunions de consultation et de restitution des résolutions du CCM par les différentes familles d'acteurs et en produire des comptes rendus						X	X						X	Budget Etat	ST, GCST	
Objectif spécifique 4 : Des mesures incitatives pour l'approvisionnement et la consommation du bois légal au niveau national sont prises																
Résultat 4.1 : Le certificat de légalité du marché local est délivré																
4.1.1 Sensibiliser les acteurs sur la légalité forestière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Budget Etat, PTF	Bureau ST, CLFT/IGSEF, DVRF/MEF	
4.1.2 Délivrer des agréments et permis spéciaux aux scieurs artisanaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Exploitants forestiers, Scieurs artisanaux	DDEF/MEF	
Résultat 4.2 : Le marché national du bois est mieux structuré																
4.2.1 Réviser le cadre réglementaire portant sur l'approvisionnement du marché nationale en bois légal	X	X	X	X	X	X								PTF (UE, AFD, Banque mondiale) Budget Etat	MEF	
4.2.2 Mener une étude des prix sur le marché national			X	X	X	X	X	X						Budget Etat, AFD/DFID	MEF, Min commerce	
4.2.3 Créer un marché national en bois compétitif et attractif pour les opérateurs nationaux et internationaux					X	X	X	X	X	X	X	X	X	MFB, MPME, PTF – Fonds vert climat	MEF	
Objectif 5 : La contribution des recettes fiscales forestières au budget de l'Etat est améliorée																
Résultat 5.1. Le mécanisme de recouvrement des taxes forestières est amélioré																
5.1.1 Créer un guichet unique pour les opérations financières forestières				X	X	X	X	X	X					MFB	MFB	
5.1.2 Ouvrir des postes de recouvrement dans les départements								X	X	X	X	X	X	MFB	MFB	
5.1.3 Sensibiliser et informer les usagers						X	X	X	X	X	X	X	X	Bailleur de fonds	MEF	
5.1.4 Former le personnel aux procédures de décaissement des fonds du budget de l'Etat			X	X	X	X	X	X	X	X	X			Admin. Impliquées	MFB	
5.1.5 Appliquer des sanctions à l'endroit des entreprises débitrices	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MFB, MEF, Admin. Impliquées	MEF	

Proposition de la coordination du PTA

- CCM
- ST (Bureau)
- Groupe consultatif de suivi technique

Draft

Cadre de suivi et évaluation du plan 2018-2022

Indicateurs de performance et d'impact

Activités de suivi et d'évaluation	Période / fréquence	Indicateurs à atteindre pour 2022	Valeur de base (2016)	Sources des vérifications/ observations	Responsables	Destinataires <i>Pour tous destinataire final est le CCM</i>
Objectif global						
Amélioration de la gouvernance forestière	Annuel	10% d'augmentation des exportations à partir de 2019 et 30% d'ici 2022	base	Rapports SCPFE	SCPFE (experts GCST) DEP	DEP DGEF BST ¹
	Annuelle	Réduction de 90% de l'exploitation illégale d'ici 2022	100 %	Statistiques forestières Sommer des infractions <i>Trouver chiffre en m3 2016 (=100%)</i>	IGSEF (expert GCST) DGEF (expert GCST)	IGEF DGEF MEF
Crédibilité du bois congolais sur le marché Européen	Trisannuel ^{e2}	Augmentation de l'indice de perception du bois congolais sur le marché de l'UE	études	Rapport sur l'indice de perception Commission européenne Presse ONG Internationales Open Timber Portal Valeur de base à déterminer		MEF BST
	Annuelle	Augmentation 20% des importations de bois congolais sur le marché de l'UE		Rapports SCPFE Statistiques site CE/RBUE	SCPFE (experts GCST) DEP	DEP DGEF BST
Augmentation de la contribution du secteur forestier au PIB	Trisannuel ^{e3}	Part de l'emploi lié à l'activité du secteur forestier dans l'emploi total de l'économie		MFB, FMI, MPSIR, MEF Valeur de base à déterminer <i>Proportion du # total de personnes employées dans le secteur par rapport au # total de personnes employées au niveau national</i>		

¹ BST : Bureau du Secrétariat technique

² Calcul de la valeur pour 2016, 2020, 2022

³ Calcul de la valeur pour 2016, 2020, 2022

Activités de suivi et d'évaluation	Période / fréquence	Indicateurs à atteindre pour 2022	Valeur de base (2016)	Sources des vérifications/ observations	Responsables	Destinataires <i>Pour tous destinataire final est le CCM</i>
	Trisannuelle ⁴	Part de la valeur ajoutée du secteur forestier dans la valeur ajoutée totale		MFB, FMI, MPSIR, MEF Valeur de base à déterminer <i>Proportion de la valeur ajoutée générée par le secteur dans la valeur ajoutée totale de l'économie</i>		
	Annuelle	Augmentation de 5% par année à partir de 2018 de la contribution du secteur au PIB du budget de l'état	XX	Rapports statistiques MFB, MPSIR Valeur de base à déterminer, <i>part de la contribution en 2016 du secteur au PIB</i>	MFB, MEF, MPSIR	Comité interministériel ST
Bien-être des groupes vulnérables	3 études	Nombre d'infrastructures sociales, sanitaires, scolaires, routières et points d'eau fournis aux communautés grâce à la mise en œuvre de l'APV		<i>A compléter</i>	MPSIR Points focaux administrations concernées Société civile PGDF (experts GCST)	BST DUE
		Augmentation du taux de scolarisation Diminution des cas de maladie des plus courantes <i>(Indicateurs base sur données désagrégées)</i>		<i>A compléter</i>	MPSIR Points focaux administrations concernées Société civile PGDF (experts GCST)	BST DUE

⁴ Calcul de la valeur pour 2016, 2020, 2022
Cadre de suivi – évaluation quinquennal

Activités de suivi et d'évaluation	Période / fréquence	Indicateurs à atteindre pour 2022	Valeur de base (2016)	Sources des vérifications/ observations	Responsables	Destinataires <i>Pour tous destinataire final est le CCM</i>
OS1 La qualité et la fiabilité du SVL sont approuvées	Annuelle	# d'autorisations FLEGT délivrées	0	Rapports AIS Rapport de l'évaluation indépendante conjointe Rapports OI-FLEGT Rapports SIVL	IGSEF, CLFT, SCPFE DGEF OI-FLEGT DUE	MEF DUE, CE BST
R 1.1 Les capacités des acteurs pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale sont renforcées	Annuelle	Toutes les DDEF effectuent 4 contrôles par an	2	DDEF, DGEF, IGSEF <i>En moyenne 2 contrôles par an (moyenne sur les DDEF) – vérifier combien cela fait en normalement</i>	DDEF, DGEF, IGSEF IGSEF (expert GCST)	IGSEF CLFT BST
		Fréquence et pertinence des infractions		<i>Trouver comment mesurer la pertinence et faire une moyenne de la fréquence 2016</i>	IGSEF (expert GCST) OI-FLEGT (expert GCST)	IGSEF CLFT BST
R 1.2 Le Système de vérification de la légalité (SVL) est opérationnel	Annuelle	Les grilles de légalités sont complètes et mises à jour	2 + 1	APV amende Aide mémoire CCM	MEF, CLFT (expert GCST)	BST
		1 rapport annuel du SIVL	0	SIVL / MEF	DCV, IGSEF, CLFT (expert GCST)	BST
		31 certificats de légalité délivrés Premiers CL en 2018 Premières Autorisations FLEGT en 2019	0	IGSEF, CLFT <i># égal aux concessions attribuées et exploitées</i>	IGSEF, CLFT (expert GCST)	DGEF BST
		3 Audits indépendants du système par an	0	Rapports d'audit CCM – aide-mémoire	BST	BST
		<i>Définir indicateur de Traçabilité</i>		<i>A compléter</i>		
OS2 Le niveau de transparence dans le secteur forestier est amélioré	Annuelle	100 % des informations forestières disponibles et accessibles		Site web de l'APV/FLEGT Rapport annuel conjoint Rapport sur l'indice de perception	DGEF, DEP, DCV (expert GCST)	BST

Activités de suivi et d'évaluation	Période / fréquence	Indicateurs à atteindre pour 2022	Valeur de base (2016)	Sources des vérifications/ observations	Responsables	Destinataires <i>Pour tous destinataire final est le CCM</i>
R2.1 La diffusion des informations forestières est effective	Semestriel	Augmentation de X % du nombre de visiteurs sur le site APV FLEGT	# de visiteur/ par mois	Site web de l'APV/FLEGT <i>Demander information nombre de visiteurs site web DCV pour 2016</i>	DCV (expert GCST)	BST
R 2.2 Des mesures de lutte contre la corruption sont prises, permettent d'assainir le secteur forestier et d'accroître les recettes forestières	3 études	Baisse de l'indice de corruption dans le secteur forestier de X % <i>(Mesure le degré de corruption perçu comme existant)</i>	<i>Etudes</i>	Politique anti-corruption (IGEF) Banque mondiale	ST Groupe Consultatif de suivi technique	BST
OS 3 Toutes les parties prenantes participent efficacement dans le processus de mise en œuvre de mise de l'APV-FLEGT	Annuelle	100% des activités à la charge du Congo sont financées par l'état congolais dans la mise en œuvre du plan d'action 2018-2022	XX	Budget de l'état Fonds de contrepartie Redevance informatique <i>Plan d'action et PTAs doivent être budgétisés Calculer l'investissement du Congo en 2016 (SIVL)</i>	MFB, MEF, MPSIR/ON (expert GCST)	MEF, MFB, MPSIR BST
	3 études	Augmentation de la participation des CLPA (élaboration des cahiers des charges, mise en œuvre du plan d'aménagement)	<i>Etudes</i>	Rapports de contrôle (indicateurs grilles de légalité) Rapports d'étude	DDEF, CNIAP, DGEF, IGEF OI-FLEGT, SC, SP	DGEF BST
	Semestriel	# de décisions consensuelles pertinentes	XX	Aide-mémoire, Rapports ST, PTA 2018 Compte-rendu GTC <i>Valeur de base et cible à déterminer</i>	<i>A déterminer</i>	BST
R 3.1 La coordination intersectorielle est améliorée et fonctionnelle	Annuelle	TDRs avec définition claire et précise objectifs, rôles, fonctions et résultats attendus du Comité interministériel, GCST ⁵ , ST, CCM	<i>qualitatif</i>	TDRs Décrets, Arrêtés ministériels Notes de service Règlement intérieur CCM	MEF, MFB, MPSIR GCST	BST

⁵ GCST : groupe consultative de suivi technique
Cadre de suivi – évaluation quinquennal

Activités de suivi et d'évaluation	Période / fréquence	Indicateurs à atteindre pour 2022	Valeur de base (2016)	Sources des vérifications/ observations	Responsables	Destinataires <i>Pour tous destinataire final est le CCM</i>
R3.2 Les parties prenantes ont le même niveau de compréhension et d'information sur le processus et l'importance de l'APV	Annuelle	# de cas de dénonciation d'activités illégales	XX	Rapport annuel conjoint ST Rapports de contrôle de terrain Rapport de l'OI-FLEGT <i>Valeur de base et cible à déterminer</i>	Membres du GCST	BST
	Annuelle	Outils de mises en œuvre de l'APV dynamiques et appliqués (1 plan d'action quinquennal, 5 PTAs, 1 cadre de suivi et évaluation)	1 PA 1 PTA 1 S&E	Aide mémoire Rapport des réunions de mise à jour des outils (ST et GTC)	MEF (expert GCST) ST DUE	BST
	Annuelle	Taux de prise en compte des besoins de ces acteurs dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT <i>Valeur de base et cible à déterminer</i>	XX	<i>Valeur de base et cible à déterminer</i>		
OS4 Des mesures incitatives pour l'approvisionnement et la consommation du bois légal au niveau national sont prises	Annuelle	Augmentation de la transformation du bois (respect des quotas grume bois transformé)	XX	Rapports DDEF, DEP Rapport SCPFE <i>Valeur de base et cible à déterminer</i>	DVRF (expert GCST) DGEF, IGSEF, CLFT	
R4.1 Le certificat de légalité du marché local est délivré	Annuelle	# de certificats de légalité délivrés pour le marché local <i>Valeur cible à déterminer</i>	0	Rapports d'évaluation et d'audits IGSEF, CLFT	DGEF, IGSEF, CLFT, AIS, évaluation indépendante conjointe	BST
		Taux d'approvisionnement du marché local en bois légal de 100% d'ici 2022	XX	Rapports statistiques <i>Valeur de base à déterminer</i>	CLFT (expert GCST), SCPFE, DDEF, DEP	MEF BST
R4.2 Le marché national du bois est mieux structuré	Annuelle	Existence de textes encadrant le marché national/local	XX	Texte réglementaire <i>Valeur de base et cible à déterminer</i>	MEF, DVRF (expert GCST) Points focaux administrations impliquées Membre du GCST	MEF Admin. impliquées BST

Activités de suivi et d'évaluation	Période / fréquence	Indicateurs à atteindre pour 2022	Valeur de base (2016)	Sources des vérifications/ observations	Responsables	Destinataires <i>Pour tous destinataire final est le CCM</i>
	3 études	Nombre d'artisans illégaux convertis <i>Valeur de base et cible à déterminer</i>	étude	Rapport d'étude sur la structuration du marché domestique	IGSEF, CLFT, DGEF, DDEF, DVRF (expert GCST)	MEF BST
OS5 La contribution des recettes fiscales forestières au budget de l'Etat est améliorée	Annuelle	100% de recouvrement des recettes forestières	XX	Rapports du MPSIR, MFB, MEF <i>Valeur de base à déterminer</i>	MFB (expert GCST)	BST
R51 Le mécanisme de recouvrement des taxes forestières est amélioré	Annuelle	12 guichets uniques en place et opérationnels	0	Rapports de projet BM Aide-mémoire Rapport MFB, DDEF, DEP	DEP, administrations impliquées, BST MFB (expert GCST)	Comité interministériel ST
	Annuelle	1 nouveau mécanisme de recouvrement des recettes forestières	0	Rapports MFB Arrêtés / décrets conjoints	MFB, MEF, MPSIR Administrations impliquées	Comité interministériel ST

Activités de suivi et d'évaluation	Période / fréquence	Indicateurs à atteindre pour 2022	Valeur de base (2017)	Sources des vérifications/ observations	Responsables	Destinataires <i>Pour tous destinataire final est le CCM</i>
Évaluation rapide (ER)	2017	Niveau de réalisation des activités, faisabilité depuis 2010		Rapport	BST	ST, CCM
Évaluation à mi- parcours	2019-2020	Niveau de réalisation des activités, effets obtenus	ER	Rapport	BST	ST, CCM
Évaluation finale	2022	Niveau de réalisation des activités, effets obtenus de 2018 à 2022	ER	Rapport	BST	ST, CCM
Évaluation des impacts	2023-2024	Niveau de contribution aux impacts	ER	Rapport	CCM	ST, CCM
Évaluation du régime des autorisations FLEGT	2019	Fiabilité du SIVL	ER	Rapport	CCM	ST, CCM
Suivi CCM	semestriel	Niveau de réalisation des activités	2017	Aide-mémoire	BST	ST, CCM
Suivi régulier	trimestriel	Niveau de réalisation des activités par service et parties prenantes	2017	Rapport trimestriel PF	BST	ST, CCM